

Olivier Chassaing

Doctorant contractuel en philosophie

Contact

▶ Domaines de spécialité

Pénal : théorie, justification et critique
Thèmes contemporains de la justice et leurs critiques
Philosophie politique et morale ; philosophie du droit

▶ Thèse en cours

"Pénale et critiques du positivisme juridique" sous la direction de Christian Lazzeri.

Perçue comme la condition de l'ordre social, la peine demeure suspendue à une exigence de justice parce qu'elle inflige délibérément une privation ou une souffrance à un individu reconnu coupable de crime. Depuis la fin du XVIII^e siècle, les réformes pénales ont renouvelé les règles du droit de punir (proportionnalité des peines, droits de la défense, individualisation de la sanction), mais les doutes sur la justification du devoir de punir ont creusé une fracture entre deux traditions : le rétributivisme, qui établit un lien a priori entre le crime et la peine, et le conséquentialisme, qui évalue les bénéfices sociaux de la peine. Afin de sortir de ce conflit moral, ce travail analyse d'abord les valeurs et normes promues par l'institution pénale, en puisant dans trois corpus : les théories sociales et critique (Durkheim, Weber, Kirchheimer, Pasukanis, Foucault), la philosophie politique normative (Duff, Feinberg, Braithwaite) et la pensée juridique (Austin, Kelsen, Hart).

La peine dépend de règles légales et sa fonction est répressive. Mais en rester à cette définition pose problème, à l'instar du positivisme juridique qui, en sa version radicale, s'arrête aux conditions formelles de la peine et évite d'en aborder la genèse ou les justifications : la peine y apparaît comme une pure technique de contrôle social, indifférente aux interdits et normes qu'elle sanctionne comme aux préférences et aux relations sociales. Ce travail tente de redéfinir les fonctions de la peine tout en interrogeant le sens et la portée de sa critique. Trois thèses tributaires du positivisme pénal sont ainsi discutées : le droit n'adresse pas d'ordres aux individus à travers les pratiques pénales ; la loi pénale n'a pas d'autorité en dehors de la menace de sanction ; le régime des peines n'entretient pas de lien nécessaire aux valeurs et normes d'une société. Cette critique conduit à réévaluer les dimensions morales de la peine, qui peut avoir pour vocation d'infliger une souffrance, d'exprimer une condamnation ou de contraindre le criminel à changer.

Or, si l'on reconnaît communément que la peine souffre d'un déficit de justification en raison de ses caractères afflictif et infâmant, sa dimension paternaliste et édifiante n'a pas fait l'objet d'une aussi grande attention. Masquée par le fonctionnement ordinaire de la justice et par les règles de procédure, minorée dans les justifications traditionnelles, cette dimension constitue autant un point d'achoppement du positivisme qu'un fondement pour la critique de l'institution pénale. Si les justiciables interprètent les valeurs et normes promues par la communauté à l'aune des sanctions applicables, la peine ne peut pas se réduire à une technique répressive. Quelles que soient les intentions du législateur ou des juges (expiation, vengeance, dissuasion, réhabilitation, élimination, etc.), l'institution pénale exerce implicitement une forte autorité. Ce travail interroge ce non-dit et en tire les conséquences au plan normatif.

▶ Formation

Septembre 2011 : Doctorant en philosophie ; Thèse en cours : « Justice pénale et critiques du positivisme juridique » sous la direction de Christian Lazzeri, EA Sophiapol, ED 139, Université de Nantes.

2014 – Summer School « Theoretical Toolkit », organisée par É. During et J.-M. Salanskis, dans le programme international « Analytic and French Philosophy in the 20th Century » (université Paris Purdue University), université Paris Nanterre.

2011 : Agrégation de philosophie.

2009 : Capes de philosophie.

2008 : Master 2 Philosophie et sciences sociales, mention TB, « Silence et prise de parole. Les frontières entre pouvoir et discours en prison », sous la direction de Bruno Karsenti, EHESS.

2006-2007 : Master 1 Philosophie du langage et de la connaissance, Université Paris-Sorbonne.
Master 1 Ethnologie et anthropologie sociale, EHESS.

▶ Publications

2016 – « L'antériorité de la peine sur l'interdit. Deux critiques des normes pénales après Kelsen », in E. Magali, *Méthodes en philosophie politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

2016 – « Responsabilité et défense pénale », ROLLET Fanny-Élisabeth et DJORDJEVIC Élodie (dir.), *Ateliers de philosophie du droit*.

2016 – « Sur quelques problèmes posés par l'articulation entre peine et structure sociale », in HABER (dir.), *Le Capitalisme des philosophes*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2016.

2015 : "[L'ontologie politique de Bourdieu](#)", recension de Gautier, Claude, *La Force du social, Enquête théorique sur la sociologie des pratiques de Pierre Bourdieu* (Cerf, « Passages », Paris, 2012), en ligne sur *La vie des idées*.

2015 : "[Le droit contre l'Etat](#)", recension de Pasquier, Emmanuel, *De Genève à Nuremberg, Carl Schmitt, Hans Kelsen, et le droit international*, (Classiques Garnier, « Passages », Paris, 2012), en ligne sur *La vie des idées*.

▶ Communications

2016 – « Interdire ou punir : comment donner sens à la peine ? », Journée d'étude « Le sens de la peine » organisée par le Collège international de philosophie, sous la responsabilité de Christophe Béal et Luigi Ferracioli, Université Henry IV.

2016 – « L'antériorité de la peine sur l'interdit – Les usages contemporains de Kelsen : théorie du droit et sociologie philosophique », Journées doctorales « Les Méthodes en philosophie politique (Dix ans de la revue) », Université de Rennes 1.

2015 – « Le conséquentialisme pénal », séminaire « L'acte de juger : débats contemporains », Institut des Études sur la Justice (IHEJ).

2015 – Répondant à la communication d'Alice Dejean De La Bâtie et Tom Theuns « The Legitimacy of Criminal Justice Justifications in French Criminal Law », Journées internationales de jeunes chercheurs en philosophie du droit, Institut Michel Villey (université Panthéon-Assas), PhiCo/NoSoPhi (université Paris 1).

24/06/15 – « En quel sens les sanctions pénales sont-elles normatives ? », séminaire doctoral (Semidoc) de NoSoPhi, université Paris 1.

21/05/2015 – « Prohibition et sanction : peut-on déduire du droit pénal des normes de conduite ? », séminaire de Christophe Béal « Philosophie pénale : la responsabilité », Collège International de Philosophie.

08/11/2014 – « Legal Form Theory and Criminal Law Criticism », 11th Annual Historical Materialism

Conference, University of London, Royaume-Uni.

21/11/2014 – « Social Conflict Theories and State Punishment », Groups : Challenges for Contemporary Political Philosophy, université de Rennes 1.

18/12/13 : "Les justifications de la peine issues du paternalisme pénal face à l'hypothèse du contrôle social", Séminaire doctorale "De la recherche en philosophie et en sociologie : pratiques croisées", Sophiapol, Université Paris Nanterre.

14/06/13 : "Justice pénale, ordre social et capitalisme", Doctoriales de philosophie LLCP (Université Paris 8) / Sophiapol (Université Paris Nanterre).

16/05/13 : "Responsabilité et défense pénale", Atelier de philosophie du droit "Jugement et responsabilité", NoSoPhi, Université Paris I).

06/04/13 : Participation à la table ronde "Le projet "Antiquité, territoire des écarts", et après ?", Journées d'Étude "Antiquité, territoire des Écarts", Université Paris Diderot / Institut des Humanités de Paris.

18/10/12 : Répondant à la communication de Pierre Vesperini (CNRS / EFR) "La *philosophia* et les dieux dans le monde hellénique. Pourquoi ce que nous entendons par "philosophie" est une invention moderne", séminaire "Antiquité, territoire des écarts" de Florence Dupont, Collège International de Philosophie.

19/06/12 : "La sanction pénale : morale de la peine versus critique du droit ?", Séminaire doctoral "Pratiques des idées", Sophiapol, Université Paris Nanterre.

08/12/11 : "Amnistie et pardon dans la Commission Vérité et Réconciliation", Séminaire de philosophie juridique "Punir ou pardonner ?" de Laurent Jaffro, Université Paris I.

▶ Activités scientifiques

2015 – Co-organisation des « Doctoriales du SOPHIAPOL », université Paris Nanterre.

Co-organisation avec Emmanuelle Lê et Benjamin Lévy du Colloque "Droit et Psychanalyse : questions théoriques", dans le cadre des activités du Sophiapol, de l'Ecole doctorale de Psychanalyse de l'Université Paris Diderot, et de l'Ecole de droit de Sciences Po, 28-29 juin 2013.

Co-organisation des Doctoriales de philosophie, dans le cadre des activités des laboratoires LLCP (Université Paris 8) et Sophiapol (Université Paris Nanterre), 13-14 juin 2013.

Co-organisation du Séminaire doctorale "Pratique des idées : séminaire de méthodologie de la recherche en philosophie" (année 2012-2013), dans le cadre des activités du Sophiapol, Université Paris Nanterre.

2015 – Représentant des doctorants du SOPHIAPOL (université Paris Nanterre).

2008/2009 – (avec G. Le Roux) Conception et coordination éditoriales de LONGEOT Léa (dir.), Roms : philosophie et politique du territoire, Actes de la Journée mondiale des Roms 2007, Paris, Didattica, 2011.

▶ Enseignements

Septembre 2015 – Professeur de philosophie dans le secondaire, séries technologiques et générales. Enseignement vacataire à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne : « Les normes du crime : philosophie du droit et justice pénale », CM/TD de philosophie du droit, Licence 3 Philosophie-Droit.

2015 – ATER à l'université Paris Nanterre, enseignant en Licence de Philosophie et Humanités (UFR

l l i a) :
que et normes chez Foucault », TD de philosophie générale, Licence 3 Philosophie.
uction à la sociologie de Durkheim : Individu et intégration sociale », TD de philosophie sociale,
c e 2 H u m a n i t é s .
narges de l'autonomie : sujet politique et droit de punir », TD de philosophie politique, Licence 1
o s o p h i e .

4 – Doctorant contractuel chargé d'enseignement à l'université Paris Nanterre, enseignant en
Licence de Philosophie et Humanités (UFR Phillia) :
• « Le problème de l'union de l'âme et du corps : approches dualistes et matérialistes », TD de philosophie
moderne, Licence 1 Humanités.
• « Les choses ont-elles un sens ? », TD de philosophie générale, Licence 1 Philosophie.
• « Humanité, inhumanité : philosophie, anthropologie, politique », TD de philosophie générale, Licence 1
P h i l o s o p h i e .
• Préparation aux épreuves orales de l'agrégation et du Capes externes de Philosophie.

2013 – Chargé d'enseignement, Sciences Po Paris, Collège universitaire 2e année : cours de J. Saada «
Droit et critique du droit ».

2012/2013 – Interrogateur en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (oral de français en MP*), Lycée
L o u i s - l e - G r a n d , P a r i s .

Enseignements au Département de Philosophie de l'Université Paris Nanterre (depuis septembre
2 0 1 1) :
- TD L1 Humanités : « Le problème de l'union de l'âme et du corps : approches dualistes et matérialistes »
(Histoire de la philosophie moderne)
- TD Licence 1 de Philosophie : « Les choses ont-elles un sens ? » (Philosophie générale)
-- TD Licence 1 de Philosophie : « Humanité, inhumanité » (Philosophie générale)
- Préparation aux oraux de l'Agrégation et du Capes de Philosophie

2010-2011 : Tuteur pour la Licence de Philosophie en Enseignement à distance (dispositif Comete),
Université Université Paris Nanterre.

2007-2008 : Tuteur en philosophie pour les étudiants de L3 Philosophie, Université Paris-Sorbonne.

Mis à jour le 06 novembre 2018

<https://sophiapol.parisnanterre.fr/les-membres/docteurs/olivier-chassaing-503231.kjsp?RH=1259159473042>